



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

justice : personnel

Question écrite n° 26604

Texte de la question

M. Jean-Michel Dubernard attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les crédits de son ministère pour 1999. A l'insère des greffiers et greffiers en chef qui bénéficient de crédits spécifiques, aucun crédit n'est prévu au titre des indemnités destinées aux catégories C. Ces personnels concourent pourtant au bon fonctionnement des greffes en s'acquittant avec compétence de nombreuses tâches relevant de l'activité des greffiers voire des greffiers en chef. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre pour prévoir les crédits nécessaires à l'augmentation des indemnités de cette catégorie de personnel.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la ressource indemnitaire de 22 millions de francs obtenue au budget 1998 pour les services judiciaires qui a bénéficié essentiellement aux agents de catégorie C a permis de leur allouer un taux d'indemnité équivalent à celui des agents de catégories A et B et de réaliser ainsi une première étape de forfaitisation. Conformément aux engagements du garde des sceaux, une enveloppe budgétaire de 9,5 millions de francs obtenue au titre de 1999 sera allouée en priorité aux greffiers en chef (catégorie A) et aux greffiers (catégorie B), les personnels de catégorie C bénéficiant par ailleurs de mesures statutaires et particulières prévues par l'accord salarial. Cette revalorisation indemnitaire s'inscrit par ailleurs dans la politique de professionnalisation des greffiers en chef et des greffiers dans le cadre de l'évolution des métiers des greffes, répondant ainsi aux objectifs définis dans le plan de modernisation du service public de la justice.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Dubernard](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26604

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 1999, page 1361

Réponse publiée le : 12 juillet 1999, page 4335